
Adresse de la commune d'Orgeville (Eure) qui dénonce le comportement du président du comité d'Evreux et demande à recevoir le Bulletin, en annexe de la séance du 3 frimaire an II (23 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune d'Orgeville (Eure) qui dénonce le comportement du président du comité d'Evreux et demande à recevoir le Bulletin, en annexe de la séance du 3 frimaire an II (23 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 706;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_41152_t1_0706_0000_4;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

détruire les vieux préjugés des Strasbourgeois; déjà ils ont remplacé l'autel des prêtres de la cathédrale par l'autel de la patrie; ils vont aussi démuscadiner la Société populaire, et bientôt on dira : Strasbourg fut aristocrate. L'esprit public y change journellement (1).

« DELCAMBE. »

III.

ADRESSE DE LA COMMUNE D'ORGEVILLE,
DÉPARTEMENT DE L'EURE (2).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (3).

La commune d'Orgeville, canton de Pacy, district d'Evreux, département de l'Eure, à la Convention nationale.

« Justice, nos bons législateurs, vous nous l'avez déjà rendue; j'en venons de voir dans le *Bulletin* comme vous avez reçu not'pétition (4) des vérités que j'vous avons dites sur le compte d'not'hipocrite d'aurai Flichy; c'est trop d'honneur pour nous que d'faire mention honorable de c'que nous vous demandons; mais ça prouve qu'vous aimais la vérité toute crue et toute franche : eh ben! j'allous encore vous la dire. Vous ne croyais pas que etc vilaine bête dont j'vous avons parlé, trouve des projecteurs; et dans qui? dans un président du comité d'Evreux. V'là-t-il pas que le président s'donne des airs d'écrire à not'comité mai dam! sur un ton... Vraiment, c'monsieur-là prend des petits airs de despote; j'avons, ma foy, cru d'abord que le roy Buzot étoit ressuscité, car il nous parle comm' les roys parloient à leux esclaves. Il est bon de vou dire qu'j'avons itou un comitai d'surveillance qui va remouber les aristocrates, les fédéralistes, et tous les animaux de ce poil là, dam faut voir. V'là-t-il pas que et'animal de Flichy a eu peur que juli serriens les pources; il a été trouvaï et Hultot qui é'dit président du comité du département de l'Eure; il y a assurément fait cent meneries sur not'commune, et pis monseigneur Hultot nous é'crit que j'sommes ben ardis d'avoir fait un comité sans sa permission, et que j'ne nous avisions pas de faire arrêter personne sans y en demander avis. Nota, que not'commune est à trois lieues et demie d'Evreux; et que j'navons rien à demeler avec celle d'Evreux; es que ça s'rait encore comme par le passai, que les gros mangions les petits? et que j'avons pas les mêmes droits tretous? es que j'avons controlai M. Hultot dans ses opérations? le bon guieu sai comment. Et pourquoi ce M. Hultot s'donne les airs d'nous menacer comme si nous étions de la canaille? Ah! mais dam, j'vous disons franchement que la moutarde nous monte au nez, et qu'il faut

que ça finisse : j'somme d'bons San-culottes campagnards, mais, entendai-vous, j'avons nos comité suivant la loi, j'en voulons jouir, et n'entendons pas qu'Hultot met son nai dans nos affaires. On dit com' ça qu'c'Flichy, not ci-devant curai, est son parent; eh ben! il est diablement encajayai; j'li en faisons not compliment; mais in'faut pas moins qu'il déloge de cheux nous, ou on li ficheroit le tour. Quand il sera sorti d'sa tannière, j'somme ben d'avis, pour la purifier, d'an faire not maison commune, comité d'surveillance et assemblée populaire; j'l'avons bâtie d'nos degniers, c'est ben juste que j'en jouissions; j'crojons ben que vous n'vous refuserais pas ça. C'est-pourquoi qu'j'vous l'demandons. Aguien, bons législateurs; Guieu confonde vos ainneis, qui sont les nôtres. Dites, j'vous prions, à M. Hultot, président du comité d'Evreux, qu'il ait la bontai d'nous laisser les maîtres cheux nous et de n'pas s'déclarer l'protecteur dais coquins et dais hypocrites.

J'vous demandons l'*Bulltin*, com'vous l'envoyez aux autres assemblées populaires : adressé au comité d'surveillance d'la commune d'Orgeville, par Pacy-sur-Eure. »

IV.

LE CITOYEN CAZALIS, ANCIEN CURÉ, SOLICITE
UN EMPLOI DADS UN DES BUREAUX DE LA CON-
VENTION (1).

Suit le texte de la pétition du citoyen Cazalis, d'après un document des Archives nationales (2).

« Citoyens représentants,

« Rester tranquille et tout à fait passif avec un traitement ou pension alimentaire, cela n'est guère possible à un homme qui a été élevé au travail, et à qui il faut une vie active. La Convention a accueilli mon offrande (lorsque j'ai remis mes lettres de prêtrise le 15 de brumaire) j'ai été le premier, seul et de mon propre mouvement, sans autre motif que le dégoût d'un état devenu si odieux, et l'envie de me rendre utile.

« Je sais passablement écrire, et j'aime le travail, si vous trouvez bon de m'employer dans quelqu'un de vos bureaux, je tâcherai de ne pas démeriter de votre bienveillance.

« Curé depuis vingt ans, je n'ai point fait le métier de prêtre; philosophe ami de l'humanité, j'aimais mon état, parce qu'il m'attachait au sort du malheureux, et je me plaisais à prêcher les bonnes mœurs.

« Je n'ai point vicarié ni traîné dans la crasse des séminaires, j'ai eu une éducation un peu plus libre parmi les Génovéfains, et, après avoir professé la rhétorique, la philosophie et la théologie pendant dix ans, j'ai été fait supérieur d'une maison où je me suis trouvé en même temps curé.

« J'ai embrassé la Révolution avec enthousiasme, aussi ai-je été persécuté. La munici-

(1) D'après le *Journal de Perlet* [n° 428 du 4 frimaire an II (dimanche 24 novembre 1793), p. 434], la lecture de cette lettre fut accueillie par de vifs applaudissements.

(2) L'adresse de la commune d'Orgeville n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 3 frimaire an II; mais elle est insérée en entier dans le *Bulletin* de cette séance.

(3) *Second supplément au Bulletin de la Convention* du 3 frimaire an II (samedi 23 novembre 1793).

(4) Voy. ci-dessus, séance du 23 brumaire an II, p. 127, la pétition de la commune d'Orgeville.

(1) La pétition du citoyen Cazalis n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 3 frimaire an II; mais en marge de l'original, qui existe aux *Archives nationales*, on lit l'indication suivante : « Renvoyé au comité de législation, le 3 frimaire, l'an II de la République française. Roger Ducos, secrétaire. »

(2) *Archives nationales*, carton DIII 243, dossier C.